

## 1 - Pièces à joindre

### TOUS LES ETUDIANTS

- 2 photos d'identité (portant au dos nom, prénom et année d'études) identiques, conformes aux normes pour les pièces d'identité
- Attestation CVEC

### SELON VOTRE SITUATION

- **Vous vous inscrivez pour la première fois à l'université d'Artois**
  - Photocopie de pièce d'identité : carte nationale d'identité, passeport
  - Pour les étudiants internationaux : passeport avec Visa pour études ou titre de séjour pour études
  - Fiche de renseignements à l'intention des étudiants en situation de handicap
  - Pour les moins de 25 ans : photocopie du certificat de participation à la Journée de Défense et Citoyenneté ou copie de l'attestation de recensement (si l'étudiant n'a pas effectué sa Journée de Défense et Citoyenneté)
  - Formulaire droit à l'image (document joint au dossier d'inscription)
  - Vous êtes né(e) hors de France : original ou copie certifiée conforme de votre acte de naissance rédigé en langue française
- **Vous êtes mineur à la date de votre inscription**
  - Autorisation parentale
- **Vous êtes bachelier ou titulaire d'un DAEU et vous vous inscrivez en 1<sup>ère</sup> année de DUT - DEUST - Licence**
  - bachelier : original et photocopie du relevé de notes du baccalauréat ou original et photocopie du diplôme
  - titulaire d'un DAEU : original et photocopie de l'attestation de réussite ou diplôme du DAEU
  - autorisation d'inscription si changement d'orientation
- **Vous êtes boursier**
  - Notification d'attribution conditionnelle de bourse
- **Vous optez pour le paiement des droits d'inscription en 3 fois (inscription réalisée avant le 30 septembre 2019)**
  - L'autorisation de prélèvement dûment complétée (document joint au dossier d'inscription) et un RIB
  - la première fraction est à régler le jour de l'inscription par chèque, carte bancaire ou numéraire
- **Vous vous inscrivez dans une formation soumise à candidature (DEUST, DUT, Licence Pro ou Master) ou validation d'études et/ou situation de transfert**
  - Décision d'autorisation d'inscription (1), attestation de transfert (transfert) et le cas échéant une photocopie du dernier diplôme obtenu ou attestation de réussite
- **Vous effectuerez un stage, dans le cadre de vos études, durant cette année universitaire**
  - Attestation d'assurance responsabilité civile couvrant la scolarité pour l'année universitaire 2019/2020
- **Vous vous inscrivez à la Faculté de sports et de l'éducation physique**
  - Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport (document joint au dossier d'inscription)
  - Fiche d'adhésion FFSU (Association sportive) et chèque de 30 euros à l'ordre de l'Association Sportive de l'Université d'Artois
- **Vous êtes en situation de validation d'études étrangères**
  - Original de l'attestation d'admission à l'Université (1) et les pièces demandées le cas échéant
  - Original du diplôme ouvrant droit aux études envisagées et sa traduction certifiée conforme (pour une 1<sup>ère</sup> inscription à l'université d'Artois)
- **Vous êtes salarié**
  - un certificat d'exercice ou certificat de l'employeur ou contrat de travail, couvrant l'année universitaire (du 1<sup>er</sup> septembre 2019 au 31 août 2020)
- **Vous êtes sportif de haut niveau**
  - Attestation d'inscription sur la liste ministérielle de sportif de haut niveau (élite, sénior, jeune, espoir, reconversion)

(1) Cette décision est communiquée à l'étudiant par courrier ou téléchargée. Elle est prise à l'issue du traitement en commission d'un dossier personnel que l'étudiant doit demander et produire dans des formes et des délais spécifiquement requis.

